

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22136869

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

14-11-2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0563.700.454**

Nom

(en entier) : **Baxalta Belgium Manufacturing**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard René Branquart 80, 7860 Lessines**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'administrateurs et du commissaire

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 21 octobre 2022 conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations.

- L'Actionnaire décide et ratifie, pour autant que de besoin, de renouveler le mandat de Mme. Valérie De Schutter et M. François Hupet en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à partir du 24 avril 2022 et pour une période maximale de six ans, se terminant après l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2027. Leur mandat en tant qu'administrateurs de la Société ne sera pas rémunéré. Tout acte qu'ils auraient accompli depuis le 24 avril 2022 en leur qualité d'administrateur de la Société est expressément, pour autant que de besoin, approuvé et ratifié.
- L'Actionnaire décide de renommer KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Axel Jorion en tant que commissaire de la Société avec effet à partir de la date des présentes décisions, et pour un mandat d'une durée de trois ans (à savoir les exercices sociaux se terminant le 31 mars 2023, 2024 et 2025), soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2025.

Pour extrait conforme,

Patricia Denegri
Administrateur

Indrajana Moeljadi
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).